

## DRAAF Bourgogne - Franche-Comté

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## <u>DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE : SURVEILLANCE EN ELEVAGE</u> COMPTE RENDU de VISITE – Vétérinaire mandaté

Articles L.203-8 à L.203-11 du Code rural et de la pêche maritime (vétérinaire mandaté)

Nom et numéro o	rdre du ve	étérinaire r	mandaté							
Date d'intervention			Commune							
Km parcourus	Puissance		Puissance fiscale	Temps pa			ssé			
Numéro EDE cher	tel visité									
Raison sociale de	l'exploitat	ion								
Type de production bovine (cocher la case)			<b>□</b> Lait			□ Viande □ Mixte		■ Mixte		
Effectif total bovins						·				
→ Effectif examiné sur le site de l'exploitation (objectif de 100 % sauf animaux hors zone qui constitueraient une unité épidémiologique distincte)										
→ Effectif à plus de 5 km du siège										
Plusieurs unités épidémiologiques visités ? Si visites de plusieurs unités épidémiologiques sur plus d'une heure, renseignez des compte-rendus différents				Oui			Non			
Animaux introduits au cours des 30 derniers jours				Oui			Non			
Traitement réalisé sur au moins un animal au cours des 30 derniers jours				Oui			Non			
Traitement insecticide réalisé au cours des 30 derniers jours				□ Sur les anir	Sur les animaux			s les locaux		
Pour les élevages laitiers, baisse de production de lait dans les 30 jours précédant la visite				Oui			Non			
Présence de symptômes évocateurs de DNC (fièvre, abattement, anorexie, hypertrophie des ganglions lymphatiques, nodules sur la peau ou sur les muqueuses)				Oui			Non			
Description des symptômes/lésions (le cas échéant)										
Nombre d'animat	ıx malade	s (le cas éc	héant)							
Niveau d'infestation par les mouches (coche		(cocher la case)	<b>□</b> Faible	□ Modéré		<b>□</b> Élev	ڎ	☐ Très élevé		
Conclusion de la visite : en cas de suspicion, contacter immédiatement la DD(ETS)PP immédiatement afin de procéder aux prélèvements			Absence de signes de DNC			Suspicion clinique + prélèvements				